

BAREME

DES HONORAIRES TRANSACTIONS

APPLICABLE A COMPTER DU 1 ER JANVIER 2018
Mandat de vente : **Honoraires TTC à la charge du VENDEUR.**
Mandat de recherche : **Honoraires TTC à la charge de l'ACQUEREUR.**

HABITATIONS	
0 à 99 999 €uros	Forfait de 7 000 €
100 000 à 149 999 €uros	6 %
150 000 à 199 999 €uros	5,75 %
200 000 à 249 999 €uros	5,50 %
250 000 à 299 999 €uros	5,25 %
300 000 à 349 999 €uros	5 %
350 000 à 399 999 €uros	4,75 %
Plus de 400 000 €uros	4,50 %

TERRAINS
9 % TTC

COMMERCES
9 % du prix de cession HT

Conditions particulières : Dans le cadre d'une délégation, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

HONORAIRES ESTIMATIONS	
120 €uros TTC (T1 au T6)	150 €uros (T7 et +)